

PROCES-VERBAL DES DECISIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 21 novembre 2016

Etaient présents : Monsieur Jean-Paul BOSLAND, Maire - Mesdames et Messieurs BLOUIN – BOGET – VINCENT – FIGUIERE – ANCHISI – SIMON – HOMINAL – PASSAQUAY (arrivé au point 2) – VUICHARD – MAGDELAINE – KAMANDA – MAITRE – PATRIS – PIGNY – KORICHI – FOURNIER – SIMULA – PERROUX – MULLER – VARIN – BONNET – JUGET – PIERRE – SAINT-SEVERIN – PIGUET - CORNEC

Etaient absents excusés : MM. CONUS – BENATIA – Mme BILLARD

Etaient absents non excusés : Mmes et MM. GOUDEAUX – KHADHRAOUI – GAVARD-RIGAT

1) Appel et désignation d'un secrétaire de séance

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire, ouvre la séance à 18h30 et invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance.

M. FOURNIER propose sa candidature. Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2016

Ce procès-verbal ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

- Arrivée de M. PASSAQUAY -

3) Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

↪ Annemasse Fight Académie, mise à disposition de locaux municipaux

↪ Cession de cartouches d'encre

↪ Non préemption garage le Longemalle 17A-B-C rue de la Libération pour un prix total de 18 500 €

↪ Conclusion d'un contrat de ligne de trésorerie avec la Banque Postale

↪ Travaux d'extension du dispositif de vidéoprotection, secteur Porte de France, signature d'un marché public à procédure adaptée (MAPA 2016-34) avec la SDEL Savoie Léman pour un montant de 76 461,96 € TTC

↪ Non préemption maison 1 rue de la Tour pour un prix total de 420 000 €

↪ Association Départementale de la Protection Civile, signature d'un contrat de mise à disposition de locaux

↪ Travaux de marquage routier / signalisation horizontale, signature d'un marché à procédure adaptée (MAPA 2016-37) avec PROXIMARK pour un montant minimum de 3 000 € HT/an et 50 000 € HT/an

↪ Non préemption maison 4 impasse de la Poste pour un prix total de 360 000 €

↪ Service de transport des retraités au restaurant des Hutins, signature d'un marché à procédure adaptée (MAPA 2016-38) avec la SARL ONE TRANSPORT

↪ L'Atelier du Petit Anglais, mise à disposition de locaux municipaux

4) Présentation du service mutualisé d'accueil du logement social et de la maison de l'habitat

Mesdames Maud GALLET et Marie CHAMOSSET du service Habitat d'Annemasse Agglo présentent aux conseillers le service mutualisé d'accueil du logement social et de la maison de l'habitat.

Le document présenté sera adressé par mail pour information aux membres du Conseil.

5) SIGEM, présentation du CRACL

Madame POTINET présente le CRACL 2015 de la SIGEM aux membres du Conseil Municipal.

6) Subvention exceptionnelle à l'association Thonon Evian Savoie Football Club

L'association THONON EVIAN SAVOIE FOOTBALL CLUB a établi un projet destiné à assurer la pérennité de la pratique sportive du football de haut niveau pour les équipes de jeunes, à la suite de la mise en redressement judiciaire de la SASP et de l'association ETG, et suite à une décision du tribunal de Commerce de Thonon-les-Bains, rendue le mardi 2 août 2016.

Le Président de l'association THONON EVIAN SAVOIE FOOTBALL CLUB a présenté pour cela une offre de reprise des activités et des actifs de la SASP et de l'association ETG qui permettrait aux équipes de jeunes de poursuivre leur engagement pour la saison 2016 -2017.

Une subvention d'un montant de 26 970 euros sera versée sous réserve de la validation de la cession des actifs de la SASP et de l'association ETG par le Tribunal de commerce de Thonon-les-Bains.

Par ailleurs, le versement de la subvention sera conditionné à la signature d'une convention d'objectifs avec l'association qui sera soumise à un prochain Conseil Municipal.

Par 26 voix pour et une abstention (M. PATRIS), le Conseil Municipal approuve les propositions susmentionnées.

7) Décision Modificative n°3 au Budget principal

Il est exposé au Conseil municipal qu'il est nécessaire de compléter certains crédits figurant au budget principal et à cet effet, la décision modificative n°3 est la suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
D/R	I/F	Fonction	Nature	Immobilisation	Libellé	Montant
R	F	01	7811	2014-205OP122 Participation Agglo travaux eaux pluviales rue de la Libération opération 122	REP. SUR AMO. DES IMMO. INCORPOR. ET CORPOR.	1 628,00
R	F	01	7811	2014-204-OP106 Participation Agglo travaux eaux pluviales Chemin du Boumo opération 106	REP. SUR AMO. DES IMMO. INCORPOR. ET CORPOR.	3 956,00
R	F	01	7381		TAXE ADDIT.AUX DROITS DE MUT.OU TAXE PUB.FONCIÈRE	-5 584,00
D	F	01	6811	2014-259 Participation Agglo Maîtrise travaux tramway rue de Genève opération 118	DOT.AUX AMORT.DES IMMO.INCORPORELLES & CORPORELLES	5 926,00
D	F	01	6811	2014-204-OP106 Participation Agglo travaux eaux pluviales Chemin du Boumo opération 106	DOT.AUX AMORT.DES IMMO.INCORPORELLES & CORPORELLES	3 956,00
D	F	01	6811	2014-205OP122 Participation Agglo travaux eaux pluviales rue de la Libération opération 122	DOT.AUX AMORT.DES IMMO.INCORPORELLES & CORPORELLES	1 628,00
D	F	01	022	2014-259 Participation Agglo Maîtrise travaux tramway rue de Genève opération 118	DÉPENSES IMPRÉVUES (SECTION DE FONCTIONNEMENT)	-5 926,00
D	F	01	022	2014-204-OP106 Participation Agglo travaux eaux pluviales Chemin du Boumo opération 106	DÉPENSES IMPRÉVUES (SECTION DE FONCTIONNEMENT)	-3 956,00
D	F	01	022	2014-205OP122 Participation Agglo travaux eaux pluviales rue de la Libération opération 122	DÉPENSES IMPRÉVUES (SECTION DE FONCTIONNEMENT)	-1 628,00
Total décision modificative 3						0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT						

D/R	I/F	Fonction	Nature	Opération / Antenne Immobilisation		Libellé	Montant
D	I	01	281538	2014-204-OP106 Participation Agglo travaux eaux pluviales Chemin du Boumo opération 106		AUTRES RESEAUX	3 956,00
D	I	01	281538	2014-205OP122 Participation Agglo travaux eaux pluviales rue de la Libération opération 122		AUTRES RESEAUX	1 628,00
D	I	020	2051		653.10	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	2 779,00
D	I	01	020			DÉPENSES IMPRÉVUES (SECTION D'INVESTISSEMENT)	-3 956,00
D	I	01	020			DÉPENSES IMPRÉVUES (SECTION D'INVESTISSEMENT)	-1 628,00
D	I	213	2313	131		CONSTRUCTIONS	-2 779,00
Total décision modificative 3							0,00
Total décision modificative 3 sections de fonctionnement et d'investissement							0,00

L'objet de cette décision modificative est d'opérer des régularisations et reprises sur amortissements des immobilisations prises en compte en 2014 et d'ajouter des crédits sur le compte 2051 « concessions et droits similaires ».

Le Maire précise que le montant de la section de fonctionnement n'est pas modifié, il se porte à 15 663 868 €.

Le montant initial de la section d'investissement demeure inchangé et se porte à 6 961 177,06 €.

Le montant global du budget 2016 demeure à 22 625 045,06 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la décision modificative n°3 au budget principal 2016, telle que présentée ci-dessus.

8) Opération de requalification des locaux à l'école des Bossonnets, demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2017

L'Etat, à travers la loi de finances 2017 souhaite soutenir l'investissement public local sur les thématiques identifiées dans la circulaire relative à la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et certaines recourent les objectifs prioritaires d'investissement de la ville de Gaillard :

- *Création, extension, réhabilitation de bâtiments et locaux liés à l'activité pédagogique et périscolaire, cantines scolaires*
- *Structures d'accueil petite enfance et enfance, dont centres d'accueil et de loisirs*
- *Bâtiments et équipements publics favorisant le développement ou le maintien des services publics, maisons de services au public*

L'augmentation des effectifs scolaires qui s'est confirmée depuis plusieurs années à l'école des Bossonnets impose désormais de remplacer le bâtiment modulaire provisoire mis en service en 2011. Par ailleurs, une amélioration de la circulation des enfants dans l'enceinte du bâtiment doit être apportée, afin de mieux respecter la destination des locaux, notamment des dortoirs. Il convient également de créer une salle périscolaire et BCD dédiée aux activités induites par la réforme des rythmes scolaires.

Contenu de cette requalification :

- Suppression de la classe modulaire existante
- Création d'une salle périscolaire BCD
- Création de deux salles de classes permettant une redistribution des locaux
- Création d'une salle des professeurs et d'une salle dédiée aux ATSEM
- Déplacement d'un parking pour l'Inspection académique sur un terrain acquis par la Commune en 2015
- Adaptation de la chaufferie (60 000 € HT)

Coût de l'opération :

Le coût est estimé à 649 200 € HT.

Calendrier prévisionnel :

Les travaux débiteront en juillet 2017 avec une livraison souhaitée en septembre 2018.

Les travaux se feront par tranche en respectant l'occupation du site, la livraison se fera également par tranche, afin d'éviter au maximum les travaux en site occupé.

Afin de permettre le financement de cette opération, la commune présente un dossier de demande de subvention à l'Etat pour la requalification des locaux à l'école des Bossonnets, dans le cadre de la DETR 2017.

Par 26 voix pour et une voix contre (M. SAINT-SEVERIN), le Conseil Municipal :

approuve le lancement de l'opération de requalification des locaux à l'école des Bossonnets.

sollicite auprès des services de l'Etat les subventions au taux maximum au titre de la DETR prévue à la loi de finances 2017, pour cette opération.

et autorise le Maire à constituer et à déposer auprès des services de l'Etat les dossiers de demande de subvention afférents à cette opération, et de signer toute pièce de nature administrative ou technique nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

9) Opération d'aménagement d'une maison des services à la population à Gaillard, demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2017

L'Etat, à travers la loi de finances 2017 souhaite soutenir l'investissement public local sur les thématiques identifiées dans la circulaire relative à la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et certaines recourent les objectifs prioritaires d'investissement de la ville de Gaillard :

- *Création, extension, réhabilitation de bâtiments et locaux liés à l'activité pédagogique et périscolaire, cantines scolaires*
- *Structures d'accueil petite enfance et enfance, dont centres d'accueil et de loisirs*
- *Bâtiments et équipements publics favorisant le développement ou le maintien des services publics, maisons de services au public*

Afin d'optimiser l'utilisation des locaux et des mètres carrés occupés par les services municipaux et de créer sur la Porte de France un pôle de service à la population labellisé, un regroupement de services est opportun sur ce site classée en Zone de Sécurité Prioritaire et à proximité du Quartier Politique de la Ville. Ce pôle est également situé à une distance des locaux de la Mairie de Gaillard qui justifie l'implantation d'une structure de proximité.

L'obtention d'une labellisation sur une maison de services à la population regroupant dans un seul bâtiment le PIJ, ALM, le service Emploi et une antenne de la Police municipale est souhaitée. Dans ce même îlot, il est envisagé également de réimplanter le RAM et l'espace public numérique afin de créer un pôle de services annexe.

Contenu de l'opération :

- Réaménagement des locaux des bâtiments des douanes acquis par la commune en 2012 et actuellement occupés par la PAF et plusieurs associations pour accueillir ALM, l'antenne Emploi, le PIJ et une antenne de la Police municipale (216 m² au rez-de-chaussée + 38 m², soit 254 m²)
- Transfert du RAM dans les locaux actuels d'ALM dans l'îlot intérieur de la Porte de France
- Transfert dans les locaux actuels de l'antenne Emploi et relogement de la médiation sociale (Clair de Lune) et de l'espace public numérique dans l'îlot intérieur de la Porte de France.

Coût de l'opération :

210 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

Début des travaux en juillet 2017 pour une livraison en novembre 2017.

Afin de permettre le financement de cette opération, la commune présente un dossier de demande de subvention à l'Etat pour la création de cette maison des services à la population et du pôle de services annexe sur l'îlot intérieur de la Porte de France, dans le cadre de la DETR 2017.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

approuve le lancement de l'opération d'aménagement d'une maison des services à la population de Gaillard et du pôle de services annexe sur l'îlot intérieur de la Porte de France.

sollicite auprès des services de l'Etat les subventions au taux maximum au titre de la DETR prévue à la loi de finances 2017, pour cette opération.

et autorise le Maire à constituer et à déposer auprès des services de l'Etat les dossiers de demande de subvention afférents à cette opération, et de signer toute pièce de nature administrative ou technique nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

10) Opération d'aménagement d'un nouveau Centre de loisirs à Gaillard, demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2017

L'Etat, à travers la loi de finances 2017 souhaite soutenir l'investissement public local sur les thématiques identifiées dans la circulaire relative à la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et certaines recoupent les objectifs prioritaires d'investissement de la ville de Gaillard :

- *Création, extension, réhabilitation de bâtiments et locaux liés à l'activité pédagogique et périscolaire, cantines scolaires*
- *Structures d'accueil petite enfance et enfance, dont centres d'accueil et de loisirs*
- *Bâtiments et équipements publics favorisant le développement ou le maintien des services publics, maisons de services au public*

Le centre de loisirs actuel de la ville de Gaillard est devenu vétuste. L'accessibilité et l'organisation des locaux ne sont pas fonctionnelles, l'espace est insuffisant, et le coût énergétique conséquent. De plus, les locaux sont répartis sur deux secteurs, et la restauration est prise sur un site distant. L'aménagement d'un nouveau centre de loisirs est devenu une nécessité.

Les locaux du centre de secours de Gaillard libérés en 2016 par les pompiers, et propriété de la commune, se révèlent tout à fait adaptés à la création d'un centre de loisirs mutualisé. En effet, ces locaux sont connexes avec l'école du Salève qui dispose d'une salle de restauration. Par ailleurs, le site est à proximité des espaces naturels du bord de l'Arve et des bois de Vernaz, permettant des activités de plein air.

Enfin, l'agglomération ne disposant pas d'un tel équipement au sud du territoire, ce centre est susceptible d'accueillir des enfants des communes voisines, et notamment d'Etrembières, qui a fait connaître son intérêt pour le projet, par ailleurs inscrit au schéma de mutualisation d'Annemasse Agglo.

Contenu de l'opération :

- aménagement de plusieurs salles d'activités, salles de regroupement, locaux techniques et administratifs sur 800 m² de locaux disponibles
- Aménagement succinct des espaces extérieurs sur environ 3 000 m²
- Ces espaces permettraient d'accueillir environ 210 enfants les mercredis et vacances scolaires
- L'espace sera mutualisé avec l'école du Salève, notamment le restaurant scolaire
- Le projet serait commun avec l'Agglo et la commune d'Etrembières à ce jour

Coût de l'opération :

L'enveloppe budgétaire prévisionnelle pour 2017-2018 est évaluée à 1 500 000 € HT.

Calendrier prévisionnel :

Les études seront conduites afin que les travaux puissent commencer en juillet 2017, pour une livraison souhaitée en juillet 2018.

Afin de permettre le financement de cette opération, la commune présente un dossier de demande de subvention à l'Etat pour l'aménagement d'un nouveau centre de loisirs, dans le cadre de la DETR 2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

approuve le lancement de l'opération d'aménagement d'un nouveau centre de loisirs sur le site du centre de secours de Gaillard **sollicite** auprès des services de l'Etat les subventions au taux maximum au titre de la DETR prévue à la loi de finances 2017, pour cette opération.

et autorise le Maire à constituer et à déposer auprès des services de l'Etat les dossiers de demande de subvention afférents à cette opération, et de signer toute pièce de nature administrative ou technique nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

11) Opération de regroupement des sites de production de repas et mise aux normes des locaux de la cantine du Châtelet, demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2017

L'Etat, à travers la loi de finances 2017 souhaite soutenir l'investissement public local sur les thématiques identifiées dans la circulaire relative à la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et certaines recourent les objectifs prioritaires d'investissement de la ville de Gaillard :

- *Création, extension, réhabilitation de bâtiments et locaux liés à l'activité pédagogique et périscolaire, cantines scolaires*
- *Structures d'accueil petite enfance et enfance, dont centres d'accueil et de loisirs*
- *Bâtiments et équipements publics favorisant le développement ou le maintien des services publics, maisons de services au public*

La cuisine du restaurant scolaire de l'école du Châtelet doit être mise aux normes, conformément aux observations des services sanitaires de l'Etat. Les espaces de stockages des produits, de circulation des personnels de cuisine et de production de repas doivent être notamment redéfinis.

Par ailleurs, il est opportun d'effectuer un regroupement des sites de production de repas à la cantine du Châtelet, en supprimant la production de repas sur le site du foyer des Hutins, afin de viser une diminution significative du coût des matières premières et de service, et donc, une baisse du coût de production des repas. Cet objectif est réalisable dans l'enceinte des locaux de l'école du Châtelet, tout en maintenant le principe de production en liaison froide indispensable au portage des repas.

Contenu de l'opération :

- Création de vestiaires en sous-sol
- Mise aux normes des espaces de stockage et production actuels, et création d'une zone de décartonnage et légumerie
- Création d'une zone permettant le conditionnement et le refroidissement des productions destinées au portage et à la restauration des Hutins (30 m²)
- Réaménagement des circulations internes permettant la production en liaison froide des quantités produites actuellement sur la cuisine des Hutins, dans le respect des normes HACCP

Coût de l'opération :

L'enveloppe budgétaire prévisionnelle pour 2017 est évaluée à 200 000 € HT, à ce stade de l'opération.

Calendrier prévisionnel :

Les études seront conduites afin que les travaux puissent commencer en été 2017.

Afin de permettre le financement de cette opération, la commune présente un dossier de demande de subvention à l'Etat pour cette opération de regroupement des sites de production de repas et de mise aux normes des locaux de la cantine du Châtelet, dans le cadre de la DETR 2017.

Par 26 voix pour et une abstention (M. SIMON), le Conseil Municipal :

approuve l'opération de regroupement des sites de production de repas et de mise aux normes des locaux de la cantine du Châtelet.

sollicite auprès des services de l'Etat les subventions au taux maximum au titre de la DETR prévue à la loi de finances 2017, pour cette opération.

et autorise le Maire à constituer et à déposer auprès des services de l'Etat les dossiers de demande de subvention afférents à cette opération, et de signer toute pièce de nature administrative ou technique nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

12) Participation colonies de vacances UFOVAL 74, demande de subvention partenariat FOL 74 pour l'année 2017

La commune de Gaillard participe depuis de nombreuses années au coût de journée des enfants gaillardins qui fréquentent les centres de vacances UFOVAL 74.

La participation de la ville, qui vient en déduction de la participation des familles, est fixée pour l'année 2017 à 2,60 € par journée et par enfant. Pour l'année 2016, elle était de 2,55 € et le montant total s'est élevé à 405,45 euros.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de verser une participation à hauteur de 2,60 € par jour et par enfant pour l'année 2017 et autorise Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention centres de vacances avec la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie.

13) Indemnités de conseil 2016 du Receveur municipal

Les arrêtés interministériels des 16 décembre 1983 et 12 juillet 1990 permettent aux collectivités locales de verser au Receveur Municipal une indemnité à titre personnel, et non es qualité, et d'en fixer les modalités de calcul.

Le versement de cette indemnité est subordonné à une délibération nominative de l'assemblée délibérante de la Commune de Gaillard.

Par 17 voix pour, 6 voix contre (Mme et MM. BLOUIN, SIMON, PATRIS, MULLER, BONNET et JUGET) et 4 abstentions (Mme et MM. FIGUIERE, VUICHARD, PIGNY et PIGUET) le Conseil Municipal décide d'attribuer pour l'exercice 2016 à **Monsieur Michel AMADE** une indemnité de : **2 023,88 € bruts**, conformément au décompte joint calculé selon le barème ministériel du 16 décembre 1983.

14) Cession à IDEIS du terrain situé 41 rue de Vallard

Le Conseil Municipal a, lors de sa séance du 2 mars 2015, autorisé la signature d'un compromis de vente entre la commune et la société IDEIS en vue de la cession du terrain communal situé 41 rue de Vallard, sur les parcelles cadastrées section A n°1247 et 4869. Le tènement a une surface de 1489 m².

L'objectif de cet avant contrat, signé le 20 mai 2015, était de formaliser un cadre juridique permettant à la société IDEIS de déposer une demande de permis de construire et à la commune d'obtenir des garanties de cession du terrain.

Le permis de construire, déposé par IDEIS le 10 octobre 2015, a été accordé le 7 janvier 2016 pour un programme de 10 logements en accession sociale à la propriété.

Les clauses suspensives du compromis de vente ont été levées.

Par 26 voix pour et une voix contre (M. SAINT-SEVERIN), le Conseil Municipal autorise la cession du terrain communal à IDEIS pour un montant de 246 374,33 euros.

La nature même du programme de construction, dédié à l'accession sociale à la propriété et donc soumis à des prix de cession de logements moins élevés que sur le marché libre de l'immobilier, justifie le différentiel entre le prix de cession retenu et l'estimation de France domaines (286 000 euros).

INFORMATIONS

- Le rapport d'activités 2015 d'Annemasse agglo est consultable par tous et de manière permanente à l'adresse suivante : www.annemasse-agglo.fr/2015
- Les conseils municipaux de Gaillard et de Thônex se réuniront le 28 novembre à 19h00
- Le pot de départ de Mme Marine DANIEL-CHOSSON est prévu le mercredi 23 novembre à 17h30 à la salle Duvanel
- Monsieur Pierre LAMBERT, nouveau Préfet de Haute-Savoie, succède à Georges-François LECLERC depuis ce lundi 21 novembre
- Le prochain conseil municipal est prévu le 19 décembre 2016.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Guy FOURNIER